



Jean DUPIRE



Approbation en date du 25 mars 2021

L'Atelier d'Ys  
21 rue du Trèfle  
35520 La Mézière  
02.99.66.67.81

- ZONES NATURELLES**
-  NA (Espace naturel)
  -  NL (Espace naturel de loisirs)
  -  NLa (STECAL à vocation de loisirs)
  -  NLb (STECAL à vocation de loisirs)
  -  NP (Espace naturel protégé)

- ## PRESCRIPTIONS DIVERSES

- ## PRESCRIPTIONS DIVERSES
- Marges de recul sur routes départementales (50 m pour les habitations)
  - Marges de recul sur routes départementales (25 m pour les autres constructions)
  - Marges de recul sur routes départementales (25 m pour toutes constructions)
  - Marges de recul résultant de l'application de l'article L 111-6 et suivants du CU
  - Classement sonore des infrastructures terrestres
  - Orientation d'aménagement et de programmation
  - Atlas des zones inondables
  - Archéologie préventive

- ## DISPOSITIONS RELATIVES AUX ESPACES NATURELS ET AU PATRIMOINE

-  Éléments de paysage (L 151-23 du CU) - Boiséments  
 Éléments de paysage (L 151-23 du CU) - Linéaires bocagers  
 Zones humides (L 151-23 du CU)  
 Cours d'eau (L 151-23 du CU)

- Protection architecturale

-  Changement de destination d'un bâtiment agricole (L 151-11 du CU) et protection du patrimoine (L 151-19 du CU)
-  Élément de paysage (L 151-19 du CU) – Constructions
-  Élément de paysage (L 151-19 du CU) – Constructions

- SERVITUDES PARTICULIERES**

- Préservation du commerce

- Locaux en rez-de-chaussée d'immeuble ne pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L 151-16 du CU)
- Secteur de centralité commerciale (L 151-16 du CU)

- Cheminements doux

- ■ ■ ■ Cheminements doux à créer ou à conserver (L 151-38 du CU)

- Mixité sociale

-  Secteur de diversité sociale (L 151-15 du CU) - se reporter aux OAP

- Emplacements réservés

-  Installation d'intérêt général voirie ou équipement (L 151-41 du CU)

| N° | Destination                          | Bénéficiaire | Superficie |
|----|--------------------------------------|--------------|------------|
| 1  | Aménagement d'équipements collectifs | COMMUNE      | 2 480 m²   |
| 2  | Aménagements d'un accès              | COMMUNE      | 225 m²     |
| 3  | Aménagements pour liaison douce      | COMMUNE      | 330 m²     |
| 4  | Aménagements pour liaison douce      | COMMUNE      | 240 m²     |
| 5  | Aménagements d'une voie de desserte  | COMMUNE      | 1 060 m²   |
| 6  | Aménagements de voirie               | COMMUNE      | 3 200 m²   |